

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

26 - DROME

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

Date de convocation :
28 septembre 2022

Date d'affichage :

Objet

Délibération n°21.2022

Longueurs voirie
communale et chemins
ruraux

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Affiché le

ID : 026-212600431-20221003-DELIB21_2022-DE



De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 03 octobre 2022 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

BLAIN Bruno, DRAMAIX Jean-Guy, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian, LUCIANO Luc, MORIN Catherine, DUMAS Chantal, ARDISSON Jean-Claude, CORNAND Jean-Jacques.
Excusé : NOUVEL Alain (a donné pouvoir à THIRIOT Christian).

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le tableau de classement des voies communales ainsi que le tableau de recensement des chemins ruraux

A l'appui de ces documents, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Acte la longueur de voirie communale à 7 824 mètres
- Acte la longueur des chemins ruraux à 13 970 mètres (dont 500m revêtus)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 03 octobre 2022

Le Maire, Christian THIRIOT

